

\_\_\_\_\_  
(Nom du transporteur tel qu'il apparaît  
sur la licence)

Supplément N° \_\_\_\_\_ à

OTC(A) N° \_\_\_\_\_

**SUPPLÉMENT D'ANNULATION**

AU  
TARIF D'AFFRÈTEMENT CONTENANT  
LES RÈGLES, RÈGLEMENTS, TAUX ET FRAIS  
APPLICABLES  
À L=AFFRÈTEMENT D'AÉRONEFS POUR LE TRANSPORT  
INTERNATIONAL  
DE PASSAGERS ET DE BAGAGES OU DE MARCHANDISES  
ENTRE  
DES POINTS SITUÉS AU CANADA D'UNE PART  
ET  
DES POINTS SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA D'AUTRE PART

**AVIS D'ANNULATION**

Ce tarif est par les présentes annulé intégralement.  
Dorénavant, veuillez vous référer au nouveau tarif  
OTC(A)de

\_\_\_\_\_  
OTC(A) N° \_\_\_\_\_.

(Nom du transporteur tel qu'il apparaît sur la licence)

---

**DATE DE PUBLICATION**

**PUBLIÉ PAR**

**DATE ENTRÉE EN VIGUEUR**

(Nom et titre de l'agent  
émetteur)

Note : Il doit y avoir  
un délai de 45 jours

(Adresse du transporteur  
aérien)

entre la date de  
publication et la date  
d'entrée en vigueur

---